

DECISION

Objet : Approbation du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle «FOOTCINELLA » de la Cie LA MUE/TTE.

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R2122-8,

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la proposition du contrat de cession du droit d'exploitation, pour le spectacle «FOOTCINELLA », de la CIE LA MUE/TTE.

Considérant que la Ville de Bagnolet facilite l'accès à l'art et la culture en proposant une offre culturelle variée sur le territoire de la commune,

Considérant que cette proposition correspond aux attentes de la Ville.

DECIDE

Article 1 : APPROUVE le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « FOOTCINELLA », de la CIE LA MUE/TTE, sise 7 rue de Paris 54000 NANCY, représentée par sa Présidente, Madame Sylvie DROUANT, pour un montant total de 2116.25 € (Deux mille cent seize euros et vingt-cinq cts). Les frais de repas (8 repas) du 25 mai et la nuitée (hôtel) pour 2 personnes seront pris en charge directement (régie d'avance).

Article 2 : PRECISE que ce spectacle aura lieu le Jeudi 25 mai 2023 à 16h30, 17h30 et 18h30 (tout public) dans l'espace public dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023.

Article 3: DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Madame le Trésorière Principal de Montreuil et sera inscrite au registre des décisions et des délibérations. Il en sera par ailleurs rendu compte au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. La présente décision est susceptible d'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil, dans les deux mois suivant sa notification.

Fait à Bagnolet, le 17 mai 2023.

Le Maire

Tony DI MARTINO

